

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 23/03/2023

ID : 038-263805004-20230314-DEL_2023_001-DE

A photograph of a large, light-colored building with a red roof and dormer windows, situated in a town square with trees and a paved area. The building is the CCAS of Apprieu.

BILAN SOCIAL CCAS D'APPRIEU 2022

The logo for CCAS Apprieu, with 'CCAS' in a large, bold, black font and 'Apprieu' in a smaller, red, cursive font below it.

CCAS
Apprieu

2022 ! Enfin une année qui semblait pouvoir redevenir « normale » ! Enfin, au début...mais qui est vite devenue « anormale » avec le conflit déclenché en Ukraine, lourd de conséquences pour tout le monde, à des degrés divers bien entendu.

Le CCAS a été sollicité à plusieurs reprises cette année encore pour donner le coup de pouce au bon moment à des personnes qui se retrouvent dans des situations délicates. Ces aides d'urgence ponctuelles représentent l'essence même du Centre Communal d'Action Sociale et la rapidité avec laquelle elles peuvent être délivrées en renforce l'efficacité.

De la même manière, le logement d'urgence donne la possibilité à des personnes, des femmes le plus souvent, d'échapper à des situations difficiles, voire dangereuses, et de « se poser » quelques mois afin de pouvoir rebondir vers une situation plus stable et plus sécurisante. Le suivi et l'accompagnement de ces personnes sont essentiels pour les aider à trouver une solution.

Tout ce travail peut se faire grâce à l'étroite collaboration avec les services sociaux du Département, les associations de solidarité locales et les services de la commune que nous remercions ici chaleureusement.

Grâce, ou à cause du contexte sanitaire, le CCAS a aussi su innover en offrant aux Aînés d'Apprieu un spectacle (une pièce de théâtre « le temps d'Aimée ») suivi d'un apéritif dînatoire qui a rencontré un grand succès. Et à l'unanimité du Conseil d'Administration, c'est la formule désormais retenue pour permettre aux Aînés de se retrouver et de partager un moment de distraction et de convivialité.

Rendez-vous donc le 14 avril, à la salle des Forgerons, pour l'édition 2023 !

8 MEMBRES ELUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et il ne peut être inférieur à 8) et il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Par délibération n°2020-036 en date du 23 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé à 16 le nombre de membres du CCAS d'Apprieu.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Le Maire de la commune est président de droit du CCAS et il ne peut être élu sur une liste.

Par délibération n°2020-037 en date du 23 juillet 2020, les membres élus sont :

*Anne ROBERT,
Jean BRUASSE,
Céline MARTEL,
Laurent TARY,*

*Blandine VIGNON,
Marcel BONNAT,
Sylvie COTTE,
Gildas BERGER-SABATEL.*

8 MEMBRES DESIGNES PAR LE MAIRE –représentants de la vie civile

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

VU la délibération du conseil municipal n°2014-024 en date du 3 avril 2014, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

VU les propositions faites par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

VU le courrier en date du 3 juin 2020 de l'Union Départementale des Associations Familiales, qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,

Ont été nommés par arrêté du 24 juillet 2020 membres du CCAS d'Apprieu :

- Mme Claire ASSIE,
- Mme Marie-Ange DAMERY,
Déléguée familiale pour l'UDAF,
- Mme Sylvie FAUCHET,
- Mme Joëlle HERITIER,
- Mme Anne-Marie ODDOU,
- M Jean-Marc REYNAUD-DULAURIER,
- M Frédéric SIALINO,
- Mme Marie-Christine SIBUT.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU CCAS D'APPRIEU

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23/03/2023
ID : 038-263805004-20230314-DEL_2023_001-DE



La direction du CCAS est assurée par la Directrice Générale des Services de la commune.

Elle est assistée par 2 agents :

- Un agent sur les questions financière et comptable,
- Un agent pour le secrétariat du CCAS,

Le CCAS n'a pas de local affecté à son activité.

Il a sa domiciliation en mairie d'Apprieu.

Le CCAS bénéficie du matériel informatique et de reprographie de la commune d'Apprieu.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 4 fois par an :

Février/Mars,

Juin/juillet,

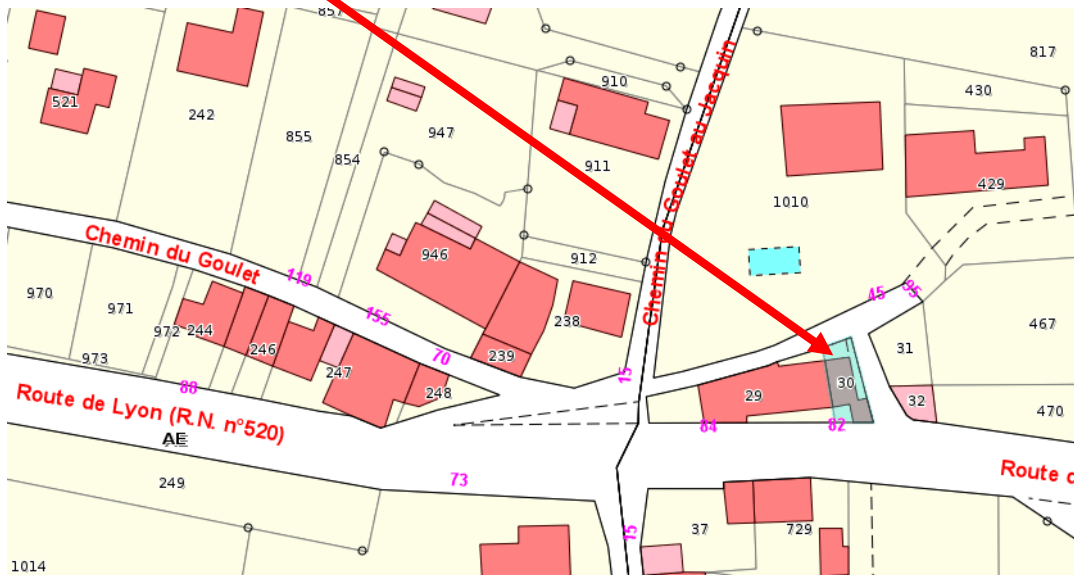
Septembre,

Novembre.

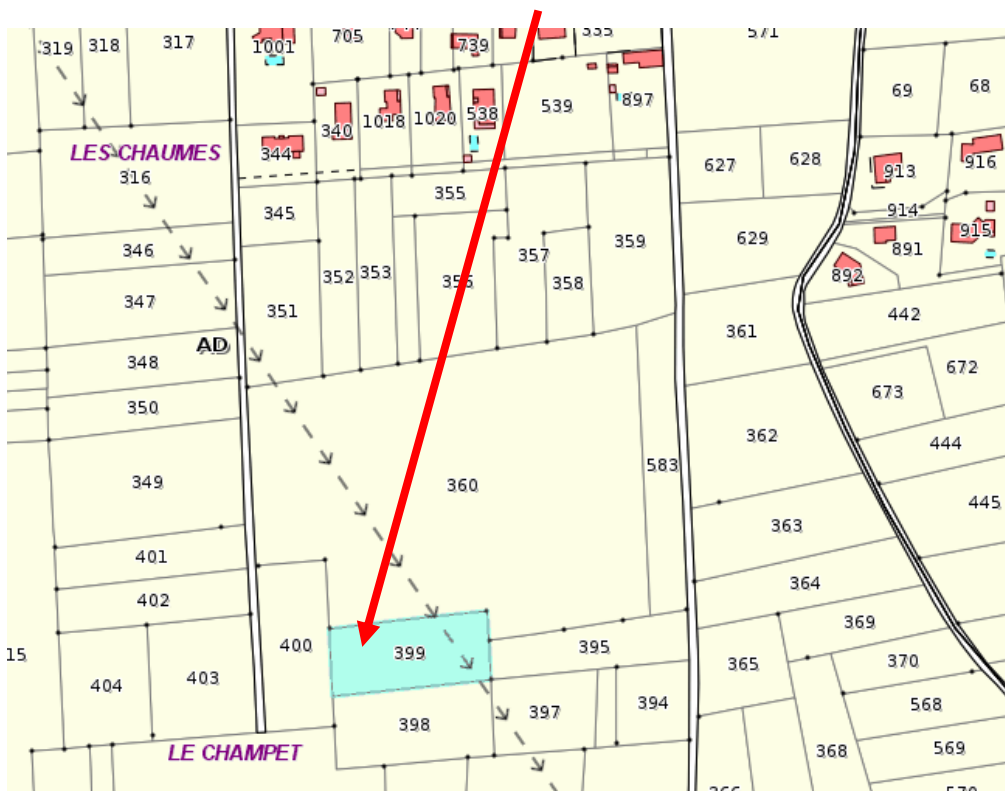
Le CCAS d'Apprieu est joignable par messagerie à l'adresse suivante : ccas@apprieu.fr

Le CCAS d'Apprieu possède :

- Un immeuble, 82 route de Lyon, loué à un particulier composé de 3 pièces (une par étage) pour un loyer de 228,7€/ mois, révisable annuellement.
Le bail actuel court jusqu'au 30 novembre 2028.

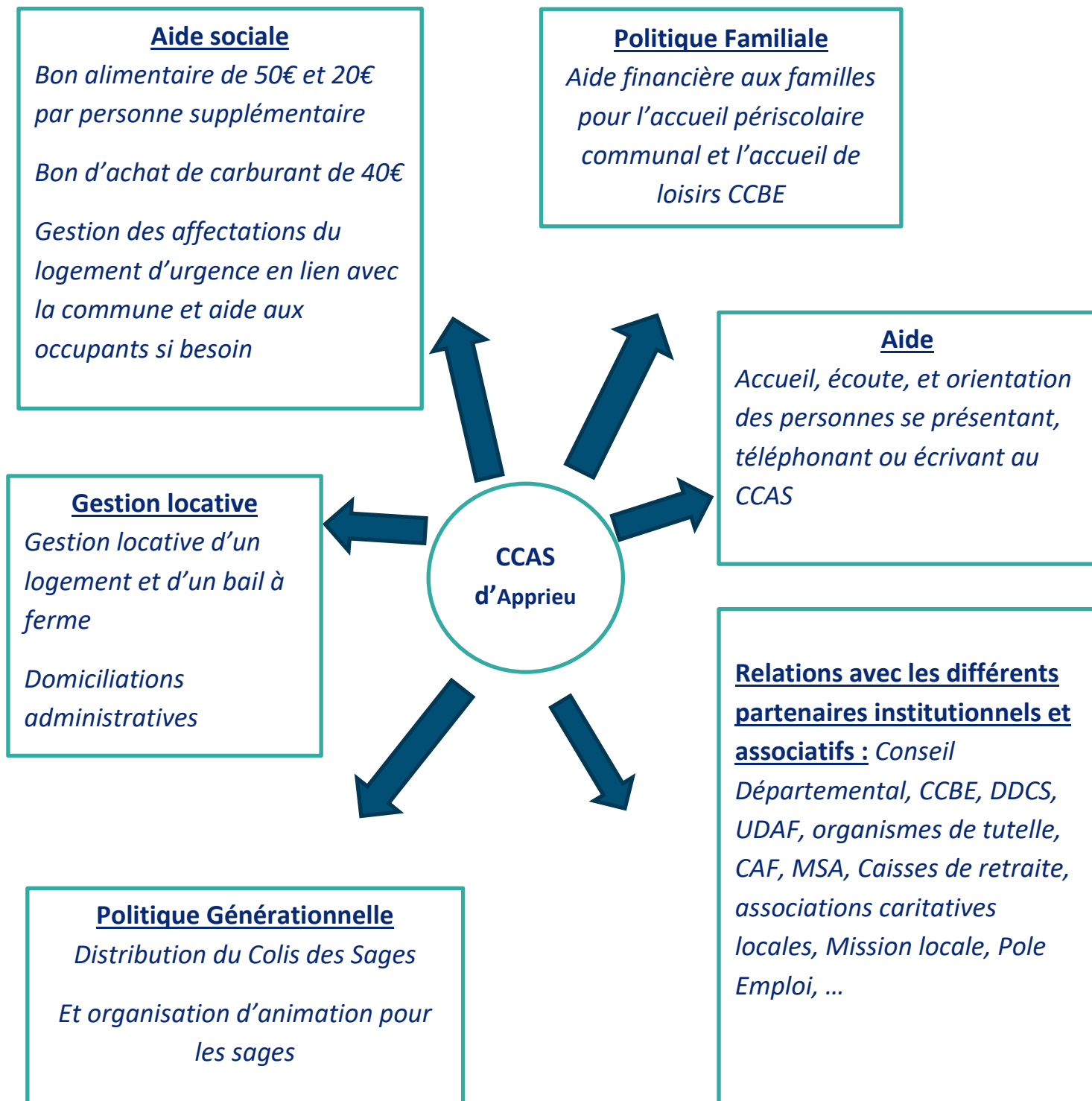


- Un terrain parcelle AD n° 399 sise LE CHAMPET, pour laquelle un bail à ferme a été signé avec échéance au 30 septembre 2023 avec un agriculteur, pour un montant de 47.57€/annuel et ce pour la 1ère année.



A partir de l'analyse des besoins sociaux de la commune, le CCAS d'Apprieu a des missions générales de prévention et de développement social en direction de toute la population (familles, enfants, jeunes, seniors). Il a également pour mission de lutter contre les exclusions, d'aider et accompagner les personnes en difficulté.

Ces actions revêtent différentes formes :



Sur la base du Compte Administratif 2022

EN FONCTIONNEMENT

LES RECETTES = 12 908.05€ (+7.01% par rapport à 2021)

69.72% - subvention de la commune d'Apprieu (9 000€)

Le montant de la subvention est stable par rapport à 2021.

25.03% - gestion locative (environ 3 232.05€)

Les loyers de la maison sont revalorisés au mois de juin selon l'indice prévu au contrat.

1.54% - dons (200€)

Aucun don n'a été versé en 2021. En 2022, 1 don de 100€ et deux dons de 50€ ont été fait au profit du CCAS.

3.71% - écritures comptables d'affectation du résultat 2021

LES DEPENSES = 11 655.29€ (+29.09% par rapport à 2021)

42.63% - Alimentation = 4 969.20€

Le total des Colis des sages en 2021 était de 4 382.20€. Le CCAS d'Apprieu a distribué plus de colis en 2022 qu'en 2021 (187 contre 176 en 2021).

24.88% - Les subventions aux associations = 2 900.00€

Cette année 2022, le CCAS a réparti 1 900€ d'aide suite aux choix des Sages de faire don de leur colis au CCAS, contre 2 100€ en 2021.

Le CCAS a par ailleurs décidé d'apporter son soutien financier à la CROIX ROUGE FRANCAISE dans le contexte de la guerre en Ukraine.

15.17% - aides sociales facultatives = 1 769.15€

En 2021, le montant des aides était de 1 782.25€.

15.05% - Fêtes et cérémonie = 1 754.96€

Achat dans le cadre de l'organisation du spectacle gratuit du 29 avril 2022.

1.84% - Fournitures de petit équipement = 214.98€

0.43% - Les cotisations = 47.00€

INVESTISSEMENT

LES RECETTES = 0.00€

LES DEPENSES = 0.00€

ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS

Aucune action n'a été mise en œuvre.

ACTION SOCIALE

Aide alimentaire : 17 bons alimentaires accordés sur sollicitation des assistantes sociales pour 13 familles différentes pour un montant de 1 221.08€ (période de décembre 2021 à décembre 2022). (1 310€ sur l'année 2022 complète pour 10 familles).

Aide à la mobilité : 5 bons carburant accordés sur sollicitations des assistantes sociales : seulement 3 bons d'essence ont été utilisés pour un montant total de 110.00€.

Domiciliation CCAS : 3 domiciliations en 2022.

AIDE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES

Aide périscolaire : pas d'aide versée en 2022.

Aide ALSH : pas d'aide facturée par Bièvre Est en 2022 mais le montant est connu et ainsi prévu au budget 2023 du CCAS pour la somme de 1 202.60€.

POLITIQUE GENERATIONNELLE

Distribution des Colis des sages pour 2022 : 4 969.20€ TTC (*coût de l'achat des colis*)

Et Redistribution des aides aux associations choisies par le CA du CCAS dans le cadre de l'opération des Colis des sages 2021 (Délibération n° 2022-006 en date du 10 mars 2022)

Associations	Subvention
VIVRE ENCORE	500.00€
RESTOS DU COEUR	500.00€
ELANS SOLIDAIRES	500.00€
PASSIFLORE	400.00€

Pour les colis de 2022, il y a eu 176 colis distribués et 9 en EHPAD, soit 185 au total.

41 personnes et 33 couples ont fait don de l'équivalent du colis pour redistribution à des associations, ce qui représente une somme de 2 181.00€.

AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'UKRAINE

Le CCAS d'Apprieu a versé en 2022 une subvention exceptionnelle à la CROIX ROUGE FRANCAISE pour un montant de 1 000.00€ (délibération n°2022-007 du 10 mars 2022).

Le CCAS a également accordé son aide financière à une famille venue d'Ukraine et accueillie par une famille d'Apprieu. Le CCAS a pris en charge les frais d'accueil de l'enfant à la crèche Bidibulle pour un montant total de 193.62€ (de juin à novembre 2022). (Délibération n°2022-010 du 21 juin 2022 et 2022-012 du 20 septembre 2022)

ANIMATIONS ET FESTIVITES

Le CCAS d'Apprieu a proposé et organisé une soirée théâtre le 29 avril 2022, ainsi que la tenue de la buvette du « salon des carnétistes » du week-end du 22-23 octobre 2022. Tous les bénéfices, réalisés à ces occasions, permettent de financer des actions et des aides sociales facultatives.

NOUVELLE RUBRIQUE EN 2022 : LE RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CCAS D'APPRIEU

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23/03/2023
ID : 038-263805004-20230314-DEL_2023_001-DE

N° DELIBERATION	DATE	OBJET
2022-001	10/03/2022	APPROBATION DU BILAN SOCIAL DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2021
2022-002	10/03/2022	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2021
2022-003	10/03/2022	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2021
2022-004	10/03/2022	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET CCAS
2022-005	10/03/2022	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022
2022-006	10/03/2022	APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES DONNS DU COLIS DES SAGES DE L'ANNEE 2021
2022-007	10/03/2022	SOUTIEN A L'UKRAINE : OCTROI D'UNE SUBVENTION A DESTINATION DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE
2022-008	21/06/2022	MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LE CCAS D'APPRIEU A COMPTER DU 1 ^{ER} JUILLET 2022
2022-009	21/06/2022	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIDES FACULTATIVES : PROPOSITIONS FAITES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
2022-010	21/06/2022	PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE : AIDE A LA PRISE EN CHARGE DU COUT DE GARDE D'UN ENFANT UKRAINIEN AU SEIN DE LA STRUCTURE BIDIBULLE DE BIEVRE-EST

Modification des modalités de publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022

2022-011	20/09/2022	PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE : RECONDUCTION DE L'AIDE A LA PRISE EN CHARGE DU COÛT DE GARDE D'UN ENFANT UKRAINIEN AU SEIN DE LA STRUCTURE BIDIBULLE DE BIEVRE EST DU 1 ^{ER} OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2022.	13 pour	0 contre	0 abstention
2022-012	20/09/2022	PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE : AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAL POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023	13 pour	0 contre	0 abstention
2022-013	20/09/2022	Rencontre des carnettistes des 22 et 23 octobre : FIXATION DES PRIX DE LA BUVETTE	13 pour	0 contre	0 abstention
2022-014	29/11/2022	REGIE DE RECETTE : FIXATION PRIX ENTREE DU SPECTACLE DU 11 MARS 2023 ET DES TARIFS DE LA BUVETTE	13 pour	0 contre	0 abstention

Retrouvez l'actualité du CCAS d'Apprieu sur le site internet de la commune d'Apprieu :
<https://www.apprieu.fr/vie-quotidienne/social/>